L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

LUNDI MATIN, 25 JUIN.

FEUILLETON.

LE MARI EMBAUMÉ

Souvenirs d'un page de M. de Vendôme,

par

PAUL FÉVAL.

I

OÙ CÉSAR DE VENDOME SOUFFRE DE LA COLIQUE APRÈS BOIRE.

Un matin du mois d'août, en l'an de grâce 1622, un beau grand garçon, débraillé abondamment, la chemise tachée de vin, les cheveux ébouriffés autour d'un visage pâli par le plaisir, était couché tout de son long sur le dossier d'une chambre de l'hôtel de Mercœur, située au milieu du vaste domaine dont notre place Vendôme actuelle n'occupe pas tout à fait le tiers.

L'hôtel appartenait à César de Vendôme, fils légitimé du roi Henri et de la belle Gabrielle, du fait de son mariage avec Françoise de Lorraine, héritière unique du dernier duc de Mercœur. C'était un magnifique bâtiment, tout battant neuf, puisque la duchesse de Mercœur en avait posé la première pierre le 29 juin 1604, après avoir fait démolir et mettre au ras du sol le grand hôtel de Retz, où le roi Charles IX avait logé en 1556 et 1557.

Outre l'hôtel, madame de Mercœur avait édifié au même lieu une église et le couvent des Capucines qui laisse encore son nom à tout un quartier de Paris.

La riche étendue de jardins qui entouraient l'hôtel et le couvent peut être définie par une ligne brisée dont le périmètre irrégulier toucherait les rues Louis-le-Grand, Saint-Honoré, du Luxembourg, le boulevard, à l'extrémité de cette dernière voie, et la rue Neuve-Saint-Augustin.

La chambre où ce beau grand garçon, débraillé comme un diable, dormait tout bonnement sous la table couverte de flacons vides et de vaisselles ravagées, n'avait donc au plus que seize ans, et pourtant Dieu sait qu'elle portait déjà de nombreuses traces de fatigue et de décrépitude. Les tentures, dont l'étoffe était magnifique, pendaient poudreuses et souillées, les meubles massifs semblaient avoir soutenu des assauts, et il n'y avait pas jusqu'aux sculptures de la boiserie qui n'eussent des contusions, voire des entailles.

C'était un peu, il faut le dire, comme le beau grand diable lui-même, lequel ronflait d'un si bon cœur qu'on eût dit un serpent de paroisse. Les cheveux de soie qui couronnaient son front, blonds et doux qu'ils étaient plus que ceux d'une femme, n'accusaient pas plus de dix-huit ans; son front lui-même, blanc et lisse, était d'un enfant, mais la pâleur de son visage, marbré déjà de tons violents, et je ne sais quelle ride profonde, abaissant les coins de sa bouche où la moustache naissait à peine, prouvaient qu'à l'exemple des meubles mal menés, notre beau garçon avait subi de rudes et nombreuses atteintes, soit qu'il eût entamé trop tôt la bataille de l'ambition ou celle du plaisir: toutes les deux, peut-être.

Il était couché, vautré plutôt dans cette pause abandonnée de ceux que l'ivresse a surpris. Sa taille haute et douée amplement de gracieuse vigueur se développait dans toute sa richesse. Ses deux mains croisées sous sa nuque, lui faisaient un oreiller.

Auprès de lui, deux longs lévriers, appartenant à cette race noble qu'on nommait des levrets de Bar, dormaient aussi, mais, soucieux de leur dignité, gardaient une posture infiniment moins familière. Leur poil, d'un gris lilacé, était aussi net que la défroque de notre beau servant de Bacchus semblait fripée et fanée.

Enfin, d'une alcove fermée, au devant de laquelle tombaient de larges draperies, sarmontées par l'écu de France avec la brisure de Vendôme, d'autres ronflements, sonores et graves, partaient qui annonçaient la présence d'un quatrième dormeur.

Il était environ sept heures du matin. Le soleil d'été entrait gaîment par les deux hautes fenêtres donnant sur les vergers des Capucines, et la seconde messe sonnait à l'église Neuve. Jardiniers et valets commençaient à remuer au dehors.

— Trois et deux, cinq! grommela notre beau paillard qui s'agita dans son sommeil. Tu as perdu, cette fois, coquin de Mitraille! J'amène toujours bien six, en deux dés, quand le diable y serait!

C'était la première parole qui eût été prononcée ici, depuis l'orgie de la veille, dont les débris, jonchant la table et le carreau, emplissaient la chambre de violentes senteurs.

Le sommeil léger des deux levrets en fut troublé. Ils allongèrent leurs pattes grêles, entrouvrirent leurs yeux larmoyants et s'étirèrent en baillant, comme deux filles paresseuses qu'on éveille pour la besogne matinale.

Ce fut tout. Le dormeur reprit avec une vague colère:

— Mort de moi, j'ai amené trois et as! Il n'y a pas de justice là haut! c'est encore moi qui ai perdu! As-tu un pacte avec Satan, coquin de Mitraille!

Une harmonie vint de l'église où les religieuses chantaient accompagnées par l'orgue et les basses de violes. L'heure sonna au clocher. Les oiseaux gazouillaient dans les arbres feuillus où les fruits déjà mûrs se balançaient à la brise.

Les choses changent. C'était juste au lieu où la colonne rigide s'élève, portant la statue de Napoléon entre les quatre pans de la grille chargée de couronnes d'immortelles: un carré de cimetière, découpé dans la vie fiévreuse du nouveau Paris: un austère souvenir de grandeur et de gloire, entouré d'hôtels meublés, de casernes, de chancelleries, des magasins de modes et de boutiques d'escompte.

Il y a des heures de hasard bien "faite," où la colonne elle même est moins illustre que le comptoir voisin.

— Hola! Guezevern! Pol, bélître de bas-Breton, gronda une voix avinée derrière les rideaux. Verse à boire! j'étrangle!

Les deux levrets rampèrent du côté de l'alcôve.

Sous les fenêtres, dans le jardin, une voix fraîche et charmante chanta:

Nous étions trois demoiselles,
Toutes trois belles
Autant que moi,
Landerigoette,
Landerigoy!
Un cavalier pour chacune
Courait fortune
Auprès du roi,
Landerigoy,
Landeriguette!

C'était doux, c'était mignon comme le sourire espiègle d'une fillette, mais sous cette naïve gaieté, il y avait je ne sais quoi de hardi et de robuste.

— Eliane! murmura dans son sommeil notre beau diable, dont la physionomie tourmentée prit une expression bonne et caressante; ma belle petite Eliane!

De son côté le dormeur de l'alcôve poursuivait:

— Que l'enfer confonde les donzelles! A quoi bon les femmes ici bas? N'y a-t-il pas assez des dés, des cartes et de la table!.... Pol! traître! verse à boire!

Un petit caillou, un grain de sable plutôt, lancé d'en bas, toucha un carreau de la croisée. Le beau garçon tressaillit comme si son sommeil profond eût perçu ce bruit si léger. La douce voix reprit:

Jeanne aimait un gentilhomme,
Annette un homme,
Marthe, un roi,
Landeriguette
Landerigoy,
Aimait un fripon de page,
Sans équipage
Ni franc aloi,
Landerigoy,
Landeriguette!

Un second grain de sable frappa la vitre. Le beau diable se frotta les yeux à tour de bras en se mettant sur son séant. Pour le coup les deux levrets gambadèrent.

Dans l'alcôve, la voix enrouée appela plaintivement.

— Guezevern! Pol! Cadet de malheur à boire!

Mais Guezevern, le beau garçon, ne daigna pas donner la moindre attention à ce qui se disait dans l'alcôve.

Il se leva un peu chancelant, un peu étourdi, et commença par consacrer toutes ses facultés à la solution de ce problème, plus ardu qu'on ne pense: trouver son équilibre.

Il le trouva et passa deux belles mains blanches qu'il avait dans la forêt de ses cheveux blonds révoltés.

— Mort de moi! pensa-t-il tout haut, il fait déjà grand soleil! Qu'est-ce qu'on a donc bu, hier, à ce réveillon maudit? Je dois être équipé comme un brigand et j'ai fait attendre ma petite Eliane. Je vais avoir un sermon!

La vitre tinta au choc d'un troisième grain de sable plus gros, et la voix mignonne dit avec une expression de colère:

— Ah! Pol! malheureux Pol! vous serez donc toujours le même!

— J'en ai bien peur, chérie! grommela le jeune bas-Breton, en riant d'un air contrit, à moins que tu ne me corriges, mon beau petit ange bien aimé!.... mais, saint-Dieu! il y a fort à faire!

Il se tourna vers un miroir de Venise qui pendait au lambris, entre les deux fenêtres, vis à vis des draperies fermées de l'alcôve, et son sourire s'attrista franchement quand le miroir lui montra le terrible état de sa toilette. Il se mit aussitôt à la besogne, rajustant son pourpoint, relevant ses chausses, lustrant à deux mains les belles boucles de ses cheveux, et donnant même un petit coup au croc naissant de sa moustache.

Pendant cela, la petite voix mignonne achevait sa chanson:

Le seigneur acheta Jeanne,
L'homme prit Anne,
Marthe dit: Moi,
Landeriguette,
Landerigoy,
Il me faut bel apanage,
Et le blond page
Devint au roi,
Landerigoy,
Landeriguette!

Au moment où ce refrain plus accommodant que moral ou poétique arrivait aux oreilles charmées de notre beau gaillard qui s'appelait de son nom bas-breton Pol-Yves-Vénolé, cadet de Guezevern, sa toilette allait s'achevant. Il resserra ses aiguillettes d'une main plus assurée et se campa tout droit devant la glace, dans une attitude de défi, comme pour lui dire:

— Est-ce que j'ai l'air d'avoir dormi sous la table?

La glace, en vérité, ne lui fit pas une réponse trop sévère. Il avait belle mine, et la pâleur de sa joue lui allait bien. La chanson avait mis des éclairs dans sa prunelle.

Le dormeur de l'alcôve ronflait toujours et grondait en rêvant.

— Ventre-saint-gris! pour mettre la main sur le frère du roi, il faudrait un autre compagnon que vous, monsieur le cardinal! [illegible] Holà! Guezevern! Pol! Paltoquet! verse jusqu'au bord!

Guezevern hésita un instant entre la porte qu'il venait d'ouvrir et ces lourds rideaux de lampas, derrière lesquels était son devoir. Il sourit et murmura:

— Quand M. le duc aura bien rêvé qu'il a soif, il rêvera qu'il boit, puis qu'il est ivre. Nous en avons pour une grande heure de promenade, Eliane et moi, sous les tilleuls!

Et il sortit, prenant soin de refermer la porte.

Quelques secondes après, il descendait le petit perron [illegible] Honorée [illegible] de Françoise de Lorraine [illegible] Pol de Guezevern, page de M. le duc de Vendôme.

D'un côté du clos Pardaillan, il y avait une belle et plantureuse allée de tilleuls qui rejoignait le grand verger du couvent [illegible]

Du haut du perron, Guezevern fouilla [illegible] Point de réponse.

Les papillons voltigeaient, les oiseaux babillaient, la brise mettait des murmures doux dans la cime déjà dorée des tilleuls; les fleurs épanouies [illegible]

Guezevern fronça le sourcil, et, quand il fronçait le sourcil, sa figure devenait mauvaise. Eliane le lui avait dit une fois, en ajoutant, car elle était vaillante encore plus que jolie:

— Maître Pol, il faut bien que vous sachiez ceci: Vous n'êtes pas capable de me faire peur!

Il est vrai que l'instant d'après, elle lui avait tendu son front souriant et plus blanc que les bouquets de reines-marguerites qui tranchaient parmi les œillets rouges et les campanules bleues.

C'était une chère enfant, si bonne aux malheureux et si doucement secourable dès que le cœur souffrait!

En vérité, s'il était vrai de dire qu'Eliane n'avait pas peur de maître Pol, maître Pol, au contraire, avait grand'peur d'Eliane.

Il la querellait pourtant, le bas-Breton qu'il était; bien souvent, ces diables de sourcils qui lui donnaient l'air mauvais se fronçaient, mais comme il implorait bien son pardon, quand la colère était passée!

Autant vaut vous dire tout de suite comment Eliane et maître Pol étaient ainsi devenus une paire d'amis.

Quelques deux ans auparavant, à la fin de l'hiver de 1620, maître Pol-Yves-Vénolé de Guezevern qui arrivait du manoir paternel, situé dans l'évêché de Quimper, avait déjà l'honneur d'être page de César, duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne. Je ne sais pas s'il avait pris ses instincts au pays bas-breton, mais c'était le plus méchant sujet qui fût en la maison du fils de Henri IV, laquelle avait la réputation de servir d'asile aux plus méchants sujets de l'univers. Il était joueur, querelleur, coureur, buveur et coupait même volontiers, selon la mode du temps, quelques bourses aux abords du Pont-Neuf.

Personne n'ignore que ce n'était pas un péché de tirer l'escarcelle d'un bourgeois assez criminel pour n'être point rentré, quand sonnaient huit heures de nuit, dans le giron de sa bourgeoisie.

C'était un soir. Il pleuvait. Messieurs de Vendôme, d'Elbeuf, de Candale, de Montmorency-Bouteville, les deux Marillac et mylord Montaigu sortaient de chez la Rochebonne, au Marais Saint Germain, où ils avaient fait la mérande avec des dames dont l'histoire ne rapporte point les noms, quoique ces noms, peut-être, ne fussent pas étrangers à l'histoire.

On appelait mérande une collation galante, prise en plein jour, mais à volets fermés et girandoles allumées.

Pendant que ces messieurs mérandaient dans le salon de la Rochebonne, toujours plein de fleurs animées, leurs pages et officiers festoyaient quelque autre part, et vers huit heures, quand la cérémonie s'acheva, maîtres et serviteurs étaient d'une gaîté folle, sauf ce brave duc de Vendôme à qui le plaisir donnait la colique, toujours.

On rossa le guet généreusement. C'était, paraîtrait-il, une volupté de prince. On arracha des marteaux de porte, comme la chose se fait encore à Londres, cette ville grave, quand les jeunes membres du haut parlement sont en belle humeur, on changea les enseignes, mettant la guirlande de boudins d'un charcutier à la porte d'une sage-femme, et le tableau de l'accoucheuse à l'huis d'un procureur.

On cassa des vitres, on coupa des manteaux; on s'amusa, en un mot, comme des bienheureux, toujours à l'exception de César de Bourbon, duc de Vendôme, qui allait, geignant et appuyé au bras de son page, auquel il disait:

— Bas-Breton! tête de bœuf! n'as-tu jamais la colique?

A continuer.

LOTERIE DE L'ETAT DE L'ALABAMA.

Avec une Charte accordée par la Législature de l'Etat de l'Alabama.

Au profit de l'Université de l'Etat.

CINQUANTE MILLE PIASTRES EN LOTS GAGNANTS.

GROS LOT	$15,000
DEUXIEME LOT	5,000
TROISIEME LOT	2,000
QUATRIEME LOT	1,000
CINQUIEME LOT	1,000
D'autres lots, s'élevant à	24,000
TOTAL	$50,000

Le premier tirage se fera à Mobile, à l'instar de celui de la Havane, le 7 juillet 1866, sous la surveillance de commissaires assermentés, désignés par le maire de Mobile.

AVIS.

MOBILE, ALA., 1er mai 1866.

La susdite société a déposé entre nos mains une somme suffisante pour payer tous les lots gagnants de cette loterie. WALSH, SMITH & Co.

On peut également se référer à MARSHALL, SMITH & Co., à la Nouvelle-Orléans.

Les lots gagnants sont payés sur demande.

Le magnifique lot gagnant est exposé au magasin de MM. A. B. GRISWOLD & Co., (ci-devant Hyde & Goodrich), au coin des rues Canal et Royale, Nouvelle-Orléans.

On donnera l'argent si le lot n'est pas du goût de l'acheteur.

PRIX DES BILLETS: Billet entier, $10; demi billet, $5; quart de billet, $2 50.

A vendre à tous les bureaux de loterie, à la Nouvelle-Orléans, et par C. T. HOWARD, marchand de billets de loterie, ayant licence, rue du Camp, No 40, N. O., ou au bureau de poste, boîte 692.

6juin—1m

Loterie DE L'ETAT DU KENTUCKY.

HENRY WOOD & CO., directeurs.

GROS LOT......$100,000.

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

Classe D.—Pour être tirée à COVINGTON, KY. SAMEDI, 30 JUIN 1866.

Seulement 30,000 numéros......665 lots.

PLAN.

1 lot de	$100,000 est	$100,000
1 lot de	50,000 est	50,000
1 lot de	25,000 est	25,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
1 lot de	2,550 est	2,550
30 lots de	1,000 sont	30,000
50 lots de	500 sont	25,000
125 lots de	200 sont	25,000
160 lots de	200 sont	32,000

—Approximations—

9 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $100,000 sont ... $9,000 [illegible]

Billet entier $24; demi-billet $12; quart de billet $6; huitième de billet $3; Seizième 1 50.

Les billets sont vendus et le montant en est payé par CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence, No 40, rue du Camp. ou à la boîte No 692 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.

Vente de Clôture DE LA COMPAGNIE DE MONTRES, DE LONDRES.

PAR suite de la faillite et de la fermeture subite de la Compagnie de Montres, de Londres, Un grand nombre de montres, faites spécialement pour les Etats-Unis, épuisées et excellentes, pouvant résister aux changements subites de température, sont laissées entre nos mains pour être vendues immédiatement. [illegible]

MARY, GIBSON & Co., 205 Broadway, New York, Agents de la Compagnie de Montres de Londres.

Les BELLES MONTRES et CHAINES suivantes Valant $ 250,000, Doivent être vendues à DIX PIASTRES PIECE: [illegible]

MOHRE & REDDINGTON — FACTEURS DE COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES [illegible]

P. J. PAVY, Facteur de Coton et NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE, Rue Royale, No. 5

Seule ligne directe pour la France.

Nouvelle ligne de steamers de première classe de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, Touchant à Brest.

Les magnifiques steamers de cette ligne partiront du pier No. 50, North River:

LAFAYETTE	Lemarié	30 juin.
NAPOLEON III	Bocande	14 juillet.
PEREIRE	Duchesne	28 juillet.

Prix du passage en or.

Première cabine, $135. Seconde cabine, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre cabine.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux, gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 19 Broadway.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis.—Ligne Morgan.

Départ, MARDI 26, à 8 heures du matin.

Passage pour Galveston......$21
" Pour Indianola......30

Le frêt pour Galveston, Indianola et Lavaca aux mêmes taux et aussi bas prix qu'aucun autre steamer partant en même temps. Le frêt est livré à Lavaca par des bateaux d'allège, sans frais extra.

Le steamer I. C. HARRIS, à basse pression et à cabines, commandant Chas. Fowler, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus du pied de la rue St-Joseph.

Pour frêt ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS, agent, au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent. [illegible]

25 juin

Steamers de la Nlle-Orléans et de Mobile. —Départ tous les jours.—

STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS. LIGNE MORGAN.

POUR MOBILE.

Départ: LUNDI, 25 juin, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Le frêt est pris pour tous les points sur la rivière Alabama jusqu'à Montgomery.

Le steamer neuf LOUISE, en fer et à basse pression, commandant, Jas. Hopkins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus et transportera les malles des Etats-Unis.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent jusqu'à 2 heures et demie P. M.

Il ne sera pas reçu de frêt après 2 heures et demie P. M.

Le frêt est pris à des taux réduits de beaucoup, d'après le tarif, et les connaissements sont signés pour tous les points indiqués plus haut.

L'huile de charbon n'est reçue que dans des contenants en ferblanc.

I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune. 25 juin—1

LIGNE DU BORD DE LA MER

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau bateau à vapeur à basse pression CAMELIA, très fin marcheur, capitaine A. P. Bourdeau, continuera ses voyages comme suit:

Les LUNDIS, à l'arrivée du convoi de 7½ heures A. M., du chemin de fer Pontchartrain.
Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9½ A. M. du chemin de fer Pontchartrain.
Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.
Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Au retour, il partira d'OCEAN SPRINGS
Les DIMANCHES SOIR.
Les LUNDIS SOIR.
Les MERCREDIS SOIR.
Les VENDREDIS MATIN.

Le frêt destiné à ce bateau doit être convenablement étiqueté, adressé [illegible]

Les voyages ci-dessus se feront régulièrement à moins que le mauvais temps ou les marées basses n'y mettent obstacle.

Le samedi il ne sera POSITIVEMENT pas reçu de frêt après le départ du convoi de 3 heures P. M.

Pour plus de détails, s'adresser à COHEN M. SORIA, Rue Carondelet, No 16. 12 mai—1m

Pour la BAIE St-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS et PASCAGOULA.

Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Tous les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures le magnifique steamer à basse pression,

CREOLE, Commandant Charles Walker, Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Le MARDI et le SAMEDI, le Créole ira jusqu'à Pascagoula.

Pour frêt ou passage, s'adresser à LEACH & PERKINS, Au coin des rues Carondelet et Gravier. 26 mai—1m

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White [illegible]

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 26 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il partira le MARDI de chaque semaine. 6 juin—1m

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré [illegible] Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à J. E. CARLIN, 35, Old Levee.

P. S.—L'IRENE prendra des passagers pour tous les points de la côte.

J. S. PAGAUD, agent d'annonces.

AVIS.

Par acte devant Abel Dreyfous, notaire public, M. HENRY ERNST est chargé, à dater du 15 mai 1866, de la procuration générale du soussigné.

1er juin—1 m. E. FORESTIER.

LEON QUEYROUZE, MARCHAND DE GROCERIES EN GROS Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.

71......Rue St-Louis......71

Louis & Edouard Janin AVOCATS A WASHINGTON, D. C.

EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours de District, devant les différents ministères et devant les comités du Congrès. 12 avril—6m

A VENDRE,

UNE collection considérable et bien choisie de LIVRES DE DROIT.

S'adresser à J. MAGNE, No 14 Exchange Place, près la rue du Canal. 12 juin—1 m

HOTEL DE LA GRAND' ILE.

Le bateau à vapeur ST-NICOLAS, neuf et solidement construit, capitaine Harvey, partira de la tête du Canal Harvey, en face du Stock Landing, Avenue de la Louisiane, tous les SAMEDIS ET MARDIS, à trois heures de l'après-midi pour l'Hôtel de la Grand' Ile, Fort Livingston, Barataria et tous les ports intermédiaires passant par des lacs et baies pour se rendre à la mer.

Pour le voyage, y compris les repas......$5 00

L'Hotel est ouvert et peut recevoir les voyageurs. Il offre tous les avantages d'un établissement de premier ordre—les bains de mer, la pêche, les excursions en bateaux. Entouré de magnifiques chênes verts, on y trouve une retraite agréable pendant la chaleur de la journée.

PRIX.

Pensionnaires à la semaine......$15
Pensionnaires passagers......3 par jour

15 juin—1m A. MARGOT JOLY, propriétaire.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD.

No. 26, Bat-Houston street, près Broadway.

Tenu à l'Européenne par A. Ligier.

DEJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 h. Dîners de 4 h. à 6 h.

Chambres meublées de familles et de garçons; Salons Billards, etc.—Prix modérés.

On parle Français, Anglais et Espagnol.

HOTEL DE GARÇONS—BAIE St-LOUIS

Tenu par J. H. KREBS.

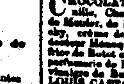

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert à la Baie St-Louis une Garçonnière qu'il vient de faire construire [illegible] L'Hôtel est situé en face du Louisiana Wharf et possède toutes les commodités désirables, à un prix modéré.

J. H. KREBS.

Dépôt de Médicaments patentés français.

PRODUITS CHIMIQUES, &c.

CHOCOLAT DE SANTE, CHOCOLAT à la vanille, Chocolat au miel de Paris, dite Ferruginea de Menier, de Paris. [illegible] LOUIS CASTEL, angle Douane et Bourbon.

GEO. H. DUNBAR, LIQUORISTE, FABRICANT DE LIQUEURS,

8......RUE ST-LOUIS......8 *Nlle-Orléans.*

ANISETTE....CURAÇAO....MARASQUIN

Liqueurs françaises de tous genres.

AVIS DE SOCIETE.

LES soussignés ont formé une société, le 1er juin dernier, sous la raison PEPIN & TURCOTTE [illegible] Leur bureau est maintenant au No 5, rue St-Louis.

Nouvelle-Orléans, 8 juin.

A. PEPIN. J. TURCOTTE.

LA FOIRE.

Bureau de la Société des Agriculteurs et Artisans de la Louisiane.

Nlle Orléans, 4 juin 1866.

AUX ARCHITECTES, ENTREPRENEURS ET JARDINIERS.—Le "Fair Grounds Committee" [illegible]

C. H. SLOCOMB, Président du Comité des Fair Grounds.

MALADIES SECRETES [illegible]

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

[illegible]

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD qui le donne invariablement. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des FEMMES [illegible]

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold —ET— L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE [illegible]

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quelque anciennes qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou débilitées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies. Il est un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique.

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui déparent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille De HELMBOLD.

Il nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. [illegible]

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon du sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de charité publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'économie de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

Vendu par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de HELMBOLD, 594, Broadway, New-York.

Etat de la Louisiane.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU que ce 25 mai 1866, par devant moi, SELIMA MAGNER, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la paroisse d'Orléans, et la ville de la Nouvelle-Orléans, se sont présentés James Longstreet, Francis J. Herron, John P. Dillingham, William C. Graham, Sam De Bow, Thomas P. May et Crawford Williams, composant une majorité de Directeurs de la "Grande Compagnie d'Assurance du Sud et de l'Ouest, à la Nouvelle-Orléans, sur la vie et contre les accidents," [illegible]

Le but de cette Compagnie est déclaré être:

1o—D'assurer la vie et de faire des assurances contre les accidents, la Compagnie se réservant le privilége de faire l'un ou l'autre.

2o—D'assurer les maisons, les magasins, les presses à coton, et toute espèce de bâtisses, meubles, objets, marchandises, machines et autres propriétés contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie.

3o—D'assurer les navires et autres bâtiments voyageurs sur mer, les bateaux à vapeur, le frêt, l'or, l'argent, les billets de banques, les traites et autres preuves de dette, les commissions, les profits, l'or ou l'argent en barre; contre tous les risques de transport par mer ou par terre, sur les contrats à la grosse et les prêts sur facultés; en un mot, d'effectuer toute espèce d'assurances, de la vie, contre les accidents, les incendies, les risques de mer et de rivières.

Et la dite Compagnie pourra se faire réassurer contre tout risque contre lequel elle a assuré et assurera.

Fait et passé, à mon étude, à la Nlle-Orléans, les jours, mois et année ci-dessus, en présence d'Edouard G. Gottschalk et de James Fahey, témoins compétents, qui après lecture, signent les présentes avec les dits comparants et moi, notaire.

(Signé) JAMES LONGSTREET,

F. J. HERRON,	J. P. DILLINGHAM,
WM. C. GRAHAM,	SAM. DE BOW,
T. P. MAY,	C. WILLIAMS,
E. G. GOTTSCHALK,	JAS. FAHEY,

S. MAGNER, notaire public.

Pour copie conforme,

Nlle-Orléans, 26 mai 1866.

S. MAGNER, notaire public.

BUREAU DES HYPOTHÈQUES—Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement des hypothèques pour la Paroisse et la ville de la Nlle-Orléans, certifie que le susdit amendement de la Charte a été enregistré, aujourd'hui, à son bureau, dans le livre des Sociétés No 6, folio 244.

Nlle-Orléans, 26 mai 1866.

CHAS. E. LENES, Député du Préposé à l'enregistrement.

31 mai—4, 1, 2½—1m

Pour 1866.

LES CÉLÈBRES JUPES-MALAKOFF ELLIPTIQUES Duplex à double ressorts DE J. W. BRADLEY

sont universellement reconnues par les dames, dans tout le pays, comme les plus parfaites et les plus agréables qui aient jamais été inventées. Elles sont sans égales pour l'élégance, la légèreté, la durée, l'agrément et l'économie.

Elles ne se courbent pas et ne se cassent pas comme les jupes à ressorts simples [illegible]

WESTS, BRADLEY & CAREY, Entrepôt et Bureau, 97, Chambers street, et 79 et 81 Reade Street, New-York.

Opinions de la presse. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

[illegible] vs James Harrison. [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTE DE FAILLITE.

Par le shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN G. RICE vs ses Créanciers et les Créanciers de DELAUNAY, RICE & Co.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14 779—En vertu d'un ordre de vente [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 15 juin—16, 21, 25, 30.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST.

Les convois de passagers partent du DÉPOT, à Alger, tous les matins, à 8 heures, et arrivent à Brashear City à midi.

Ils partent de Brashear City, à 1 heure de l'après-midi et arrivent à Alger à 5 heures du soir.

Un Ferry quittera le wharf, de la ville, près le pied de la rue Canal, tous les matins à 7 heures et demie, et se reliera au convoi des passagers.

Les billets d'excursion, seulement au lieu sont émis, se vendent à un prix réduit.

Les bateaux à vapeur de première classe vont jusqu'à la Nlle Ibérie et tous les ports intermédiaires du Teche et se relient journellement aux convois de Brashear City.

Le frêt est reçu au Débarcadère de la Compagnie, en ville, tous les jours, les Dimanches exceptés, pour toutes les stations du chemin de fer et pour tous les ports du Teche jusqu'à la Nlle Ibérie.

G. W. BAYLEY, Ingénieur en chef et Surintendant général. 16 juin

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour. 25 cents.

Pour aller à la station de Gentilly 15 cents et autant pour revenir.

A dater du DIMANCHE, 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit:

—Départ des trains—

DE LA VILLE. DU LAC. [illegible]

—Arrangement du dimanche.—

CHARS A VAPEUR partant de la ville tous les DIMANCHES matin, à quatre heures, au lieu de char à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les DIMANCHES, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 6 mai, les convois partiront de l'une ou de l'autre extrémité du chemin de fer, les DIMANCHES, [illegible] de 2 heures de l'après midi, à 9 heures du soir.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix: 15 cents pour aller et 15 cents revenir.

G. PANDELLY, Surintendant. avril—3m

Bureau du Surintendant du GRAND CHEMIN DE FER De la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 14 mai 1866.

—EXCURSIONS—

A partir du 16 JUIN, un convoi d'excursion partira du dépôt, au pied de la rue Calliope, les samedis soir, et ira jusqu'à Magnolia. Il partira de Magnolia, pour revenir à la Nlle-Orléans, les lundis, à temps pour arriver en ville à midi.

On peut acheter au dépôt, avant le départ du convoi, des tickets pour le convoi d'excursion et le convoi de retour:

Pour Kenner, aller et retour, $1 20; Frenier, $2 25; Manchac, $3 00; Ponchatoula, $3 25; Tickfaw, $3 75; Amite, $4 50; Tangipahoa, $4 50; Osyka, $4 75; Magnolia, $5 00.

F. S. WILLIAMS, Surintendant général. 15 mai—1m

B. ANTOGNINI, FABRICANT DE BILLARDS

Avec coussins à combinaison (brevetés.)

15......RUE CONTI......15

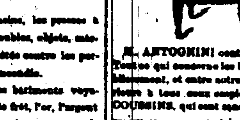

M. ANTOGNINI continue le même genre d'affaires en tout ce qui concerne les billards [illegible] COUSSINS, qui sont sans pareils, sont brevetés et sont reconnus comme supérieurs par le célèbre C. BERGER Premier joueur de l'Univers.

M. ANTOGNINI a dans le Nord une fabrique de billards qui lui permet d'en fournir de première qualité à ses clients, et à des prix modérés. Il tient un assortiment complet de drap de billard français et américain.

Il a des billards en marbre, en ardoise et en bois, au choix des acheteurs, ainsi qu'un nouveau système de billards carrés où l'on peut jouer sur la même table la partie de carambolage, la partie à quatre poches, celle des poches et la poule.

Afin que le public puisse juger par lui-même, M. Antognini a toujours un billard que l'on peut essayer. Il vend aussi des jeux de LOTO complets et tout ce qui se rattache à fournir les billards.

M. ANTOGNINI ayant visité les meilleures fabriques du Nord, et au courant des derniers perfectionnements [illegible]

M. ANTOGNINI tient aussi ROULETTES à doubles cylindres et JETONS; Billes et Boules de TEN PIN ALLEY. avril—3m

FONDERIE DE LEEDS,

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à égrener, des bouilloires, des presses à coton [illegible]

14 juin—6 m LEEDS & CO.

PAUL W. COLLENS, *Juge de la Troisième Cour de Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans.*

BUREAU: No. 23 Passage de la Bourse, à l'angle de la rue de la Douane, au premier.

Les Brefs, documents et affaires appartenant aux études des Juges E. Meunier et V.-D. Terrebonne ont été transférés au dit local.

Heures de bureau: 9 à 3 heures, et de 4 à 6 heures du soir. 16 mai—1m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON, 75........RUE DAUPHINE........75

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

Mme ALLUARD, Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à son aide—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD, [illegible]

Consultations, rue Tréme, 246, entre Ursulines et Ste Philippe. 15 avril—6m

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, 196......RUE DU CANAL......196 entre Bourgogne et Rampart [illegible]

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 16 rue Dauphine [illegible]

Dentiers complets, pour $50, dents garanties [illegible]

No 8...... Le Dr. SPYER, dentiste ......No 8 —Coin Camp et Canal—

Les dents que pose le Dr. SPYER sont à meilleur marché, plus durables et placent mieux que les autres. [illegible]

MISCHE & CO.

(Successeurs de BARRETT & MUSSE), MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS, Rue Poydras, No 71,

ONT constamment un très grand assortiment de vins, liqueurs et cordiaux—importés et imitation—qu'ils vendront aux marchands [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

JOHN MOORE vs la succession de JOHN F. DICKHOPP, & ELIZABETH BRUNNING, épouse de MATHIAS LARMAN, tutrice, &c.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,436—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Charles Bienvenu, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq de juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit: [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 24 mai—26, 1, 8, 16, 25 juin.

JOHN MOORE vs. ELIZABETH DICKHOFF, Epouse de Mathias LARMAN.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,442—[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 24 mai—1, 9, 16, 25 juin

Sieur et Dame HENRY BERTHOD vs. PIERRE EVARISTE WILTZ.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,546—[illegible]

HARRY T. HAYS. 21 mai—1, 9, 16, 25 juin

EULALIE SOULIE vs BROWN & JOHNSON et ROTCHFORD, BROWN & CO.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,117—[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16 juin—25—3, 11, 17 juil

Succession de feu J. M. Laborde, décédé

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible] MERCREDI [illegible]

HARRY T. HAYS. 16 juin—19, 22, 25, 27

SUCCESSION DE FEU A. J. RUGELEY, décédé

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,340—[illegible]

HARRY T. HAYS. 16 juin—19, 22, 25, 27

C. T. BUDDECKE BROWN, subrogé, vs le steamship MEXICO et les propriétaires WILLARD & WHITE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,200—[illegible] Une caisse de MARCHANDISES SECHES [illegible]

HARRY T. HAYS. 22 juin—25, 28, 30, 3 juillet

PHILIP LINER vs RICHARD B. LOCKE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 17,277 [illegible]

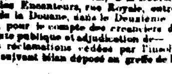

Une Jument grise et un buggy et son harnais. [illegible]

HARRY T. HAYS. 16 juin—19, 22, 25, 27

JOHN C. STEWART vs. ses créanciers.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,746—[illegible]

HARRY T. HAYS. 21 juin—21, 25, 28, 30, 3 juil.

Vente de Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse St. Bernard—No 481—

CLARA BORDELON ET ALS. vs CLORINDE DE LAHOUSSAYE—[illegible]

ANTOINE CHALAIRE, Shérif. 5 juin—8, 15, 26, 4 et 7 juil

J. V. GOURDAIN, *Courtier d'Actions, de Billets, de Change et de Propriétés foncières.*

Bureau, Passage de la Bourse, No 24, Entre les rues Bienville et Douane.

IL s'occupe, avec promptitude et à la satisfaction des personnes intéressées, de toutes les affaires qui leur seront confiées.

Il a un montant illimité à prêter, sur hypothèques reposant sur des propriétés foncières situées en ville. 8 juin—1m

---

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de MARIE JEANNE [illegible], femme de PAUL MARIE PETIT [illegible]

A. J. VILLERE, Député Greffier. 16 juin—21.25

Succession de Mme SUZANNE BOSSERON, veuve décédée de L. N. Fortier—No 2 065

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite Succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier. 16 juin—21.25

Succession de DANIEL FLETSCHINGER—No 28,000

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier. 20 juin—25 28

Succession de RICHARD BARRETT—No 15,23[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Avis est [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier. 20 juin—25.28

Succession de MARY E. KRAUZE, épouse de G. H. W. Lehde—No 28,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier. 16 juin—21.24

Veuve J. B. Bellocq, A. P. Noblom et Pierre Roy vs leurs créanciers et les créanciers de Bellocq, Noblom & Co. No 21,54[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE - TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers des susdits insolvables sont par le présent notifiés d'avoir à se réunir en l'étude de Adolphe Boudousquie, notaire public [illegible]

J. O. CHALON, Député Greffier.

THOMAS BURDON vs SES CRÉANCIERS. No 21,300.

ETAT DE LA LOUISIANE - Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

J. O. CHALON, Député Greffier. 20 juin—25 30

JOHN M. ORIOL contre ses créanciers

ETAT DE LA LOUISIANE - Sixième Cour de District [illegible]

F. J. LAIZER, Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE - Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] Mme Annie F. Gary, épouse de J. T. Hardy vs son mari. [illegible]

S. DUPLANTIER juge. F. J. LAIZER, Député Greffier. 21 juin.

ETAT DE LA LOUISIANE - Sixième Cour [illegible]

G. DUPLANTIER, juge. W. WOELPER greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE - SIXIEME COUR [illegible] Edward William Huntington [illegible]

F. J. LAIZER, Député Greffier. 22 juin—30—10 21 juillet

GERMANIA Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Bureau No 135, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

Avec privilége de le porter à $500,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux assurés de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président. E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Eimer,	F. Wintz,
W. B. Schmidt,	Geo. Merz,
F. A. Lulling,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	G. L. L. Meyer,
H. Zuberbier,	Chas Braun,
Theo Schorr,	Chas Lorfler,
H. F. Klumpp,	H. Blaese,
C. T. Forster,	L. F. Berje,
F. Frob,	O. H. Kerstendick,
H. W. Schwartz,	Julius Hoerner,
D. Michel,	P. Rabert,
Aug. Koenig.	E. Clarec.

MELASSE, CHOIX, DE PORTO-RICO, REBOUILLIE,

En barils, demi barils et kegs,

A vendre par J. AVET, aux Magasins Bleus, Rue Bienville et Vieille-Levée. 26 mai—1m.

SEULS AGENTS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE POUR LES VINS DE BORDEAUX DE MM. BRANDENBURG FRÈRES;

J. RIVIERE & Co.

70 & 72.....Rue de la Commune.....70 et 72

26 avril—3m

JACKSON STORE. Encoignure Chartres et Ste-Anne

NOUS appelons l'attention de nos amis et du public en général sur les articles suivants, reçus par les derniers steamers d'Europe et du Nord que nous vendrons au plus bas prix du marché:

Pointes et Rotondes Cambrai et Chantilly, noires et blanches, Eventails fantaisie, Parapluies soie, En-tout-cas, [illegible], Peignes à chignon, dernier genre, Organdies et Jaconats nouveaux, Grenadines, Bareges Mozambiques, Soieries, Percale française imprimée, Mousseline Jacquard, Mousseline brochée et à carreaux, Robines, Toile à draps, Toiles d'Irlande, Batistes, &c.

Nous avons également un fort assortiment de marchandises de goût, telles que Cotons blancs et écrus, Cotonnades, Indiennes, &c, &c., en gros et en détail.

TURCOTTE & LARONE.

AGENCE D'IMMIGRATION, 64, RUE DE L'UNION,

Nlle Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer dès à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde ou de la Chine.

RESTAURANT St LOUIS, Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y prenant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles. 14 novembre

RESTAURANT FRANÇAIS,

72.....RUE DE CHARTRES.....72

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

M. Victor Béro

Vient d'acheter le magnifique hôtel de Carrollton tenu auparavant par Peter Williams; il a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il ouvrira un RESTAURANT, le 16 du mois de juin, où rien ne manquera pour satisfaire le public.

Bitters Hongrois de Lukach, ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM.

SUPERIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. [illegible]

60 rue Commune.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande vente sans réserve de 600 lots de marchandises sèches étrangères et du pays, 250 caisses de bottes, souliers et brodequins; et 120 caisses de chapeaux assortis pour hommes et pour enfants.

PAR HOFFMAN & MARKS. S. S. ZELNICKER, encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 38

IL sera vendu lundi, 25 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No. 38 de la rue de Chartres—

—A 10 heures du matin—

550 lots de marchandises sèches étrangères et du pays, telles que indiennes Sprague, Philip Allen, Dunnel, américaines, Amoskeag et Wamsutta; cotons blancs Lonsdale, Suffolk, James Steam Mills, White Rock et autres; cotons écrus 4|4 et 7|8; cotonnades Ripley et Log Cabin; tweeds, cassinetts, jeans, casimirs; draps noirs, alpacas, mousselines françaises, linens, denims, coutils à matelas, mousselines de laine, batistes, &c., &c.

—A midi—

250 caisses de bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants.

—A 10 heures P. M.—

120 caisses chapeaux assortis pour hommes et pour enfants.

—Egalement—

300 lots de marchandises sèches assorties, articles de fantaisie, rubans, malakoffs, bonneterie, "notions," etc.

Conditions à la vente. 24 juin

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente de Marchandises sèches.

PAR JOHN C. BLOHM, Encanteur.

MARDI, 26 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 34 de la rue Bienville, il sera vendu—

1000	pièces	cotons blancs 3|4 7|8 et 4|4
500	do	do écrus do do
300	do	indiennes françaises, anglaises et américaines.
500	do	casinets, jeans du Kentucky et cotonnades.
200	do	stripes et denims
300	do	jaconats et ginghams
100	do	nanzoos, mousseline cambric et jaconats,
100	douz	parapluies en soie, de 14, 16, 18 et 20 pouces.

1000 douzaines mouchoirs batiste et madras.

Et

200 lots de marchandises sèches assorties, dont l'énumération serait trop longue.

—Egalement—

200 lots habillements de maison

—Et—

500 douzaines chemises de [illegible]

Conditions à la vente. 24 juin

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Bijouterie fine, Montres en Or et Argent, Chaînes de Montre, Couteaux, &c, &c

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur

MARDI prochain, 26 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, encoignure des rues Chartres et St Louis No 114—

Une facture de bijouterie fine formant un joli assortiment, tel que Montres en or et argent [illegible]

Le tout en lots, à la convenance des acheteurs. 24 juin

PAR G. DE FERIET.

SUCCESSION DE HENRY HOHN.

Vente positive pour effectuer un partage.

Deux magasins en briques, encoignure Vieille Levée et Hopital, et encoignure Gallatin et Hopital, No 300, Vieille Levée, et Nos 10, 11 et 15, rue Hopital, le premier magasin étant occupé par P. Jaeger, confiseur

PAR G. DE FERIET, Encanteur. Bureau, rue Royale No 42

SAMEDI le 23 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'encan public—[illegible]

Succession de E. A. PATTERSON—No 20,011

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale No 42

JEUDI 28 juin 1866, [illegible]

PAR WALTON & DESLONDE.

Quatre maisons cottage sur la rue Liberté, entre les rues Félicité et Terpsichore

Succession de Charles Schattler.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No....

PAR J. B. WALTON & DESLONDE, J. B. WALTON, encanteur. Bureau, No 17 rue Carondelet

SAMEDI [illegible] juin 1866 [illegible]

Un terrain de valeur, sur l'Avenue Napoléon, à Est Rousigny, Paroisse Jefferson, à l'encan.

Vente de Sheriff

WM. H. HOLMES vs ses CREANCIERS QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 13,988

PAR J. B. WALTON & DESLONDE, J. B. WALTON, encanteur, Bureau, rue Carondelet, No 17

MERCREDI le 27 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

26 mai—4, 11, 18, 25 & 27 juin

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe, IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de tous genres, grandeurs et qualités

Bureau du Commissaire des Vivres RUE JULIE No. 188.

Nlle. Orléans, Lne, 14 juin 1866.

DES propositions cachetées en duplicata, accompagnées d'une copie de cette annonce, seront reçues, jusqu'au 30 juin, à midi, pour fournir au département des vivres, mille (1000) barils de farine extra, lesquels devront être livrés au Dépôt des Vivres, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les quinze (15) jours qui suivront l'ouverture des propositions et seront examinés avant qu'elles soient acceptées.

On peut avoir, au dépôt des vivres, dans cette ville, des échantillons de la farine qu'on demande.

Les barils devront être neufs et le haut doit en être double.

On donnera la préférence à la farine qui se conserve au Sud.

Les paiements s'effectueront, en monnaie courante sur livraison.

Les propositions devront être adressées au soussigné et endossées "Propositions pour la farine."

A. BECKWITH, Brev. Brig. Gen. et Surint. des vivres. 15 juin—jusq 29

JAMES H. LEVY, ANDERSON D. DIETER, J. GOLDSTEIN

LEVY, DIETER & Co., Marchands-Commissionnaires, 27, Rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans.

AVANCES.

Nous continuons à faire des avances sur les produits et cotons qui nous sont consignés pour être vendus sur place ou pour être expédiés à nos amis à New York, Boston et à MM. RATHBONE frères & Co., à Liverpool.

LEVY, DIETER & CO

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS avons reçu dernièrement un bel assortiment d'Etoffes à rideaux, telles que satin de laine, reps, damas laine, et dentelles, de différentes qualités, Brandebourgs, corniches, bandes, flèches, &c., &c. Toiles cirées, nattes et tout ce qui se rattache à notre genre de commerce. Nous offrons les articles à une grande réduction.

A. BROUSSEAU & Co., Importateurs

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris.

145.........rue Commune.........145

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART, appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. [illegible]

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à deux heures du soir.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MONTGOMERY & BRO

"Hullers" à graines de coton, "Shifters" à farine de maïs, Moulins à coton à double cylindre, barils vides à bière, chaudières à sucre, &c., à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra, pour le paiement des frais.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mercredi, 27 juin, à 10 heures, à l'entrepôt Mississippi, rue Fulton—

8 "Hullers" à graines de coton, patentés,
10 "Shifters" à farine de maïs,
1 moulin à coton, neuf, à double cylindre, 75 scies,
1 do do avarié do do do do
1 coffre outils de charpentiers,
1 soufflet de forge,
1 enclume,
25 barils à bière, vides,
16 barillets Lager Beer,
7 glacières
1 chaudière à sucre, de 60 pouces,

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 17 juin

La belle goëlette mexicaine "La Mejicana," fine voilière. Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO, R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 28 juin, à 3 heures, en face de l'Hôtel de la Monnaie, 2e District—

La belle goëlette mexicaine LA MEJICANA, fine voilière [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21 juin

Meubles.......Meubles.......Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO, R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, MARDI 26 juin, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles —TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête [illegible]

Grande vente Péremptoire

De Chevaux, Mulets de trait, Buggies, Harnais, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO., R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 26 juin, à 11 heures, aux écuries de [illegible], rue Gravier—

Chevaux appareillés,
Beaux chevaux de selle et de harnais,
Beaux mulets de tir.

—Egalement—

Buggies couverts et découverts, harnais, wagons &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 24 juin

PAR A. FEIBER & CO.

Grande vente de marchandises sèches, habillements, lingerie, bonneterie, malakoffs, bottes, souliers, chapeaux, &c, &c, à l'encan.

PAR A. FEIBER & CO. H. MARKS, encanteur. Bureau et salle d'encan, rue du Camp [illegible]

IL sera vendu, lundi, 25 juin 1866, à 10 heures [illegible]

PAR J. H. HENRIQUES.

PAR J. N. HENRIQUES, encanteur. Bureau, rue de la Commune, près la rue du Bassin.

IL sera vendu à l'encan, vendredi, 6 juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

1o—UNE RECLAMATION, contre la succession de Baker Woods [illegible]

2o—UNE RECLAMATION contre J. H. Pace [illegible]

3o—UNE RECLAMATION contre J. W. Dodd [illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Magnifique résidence d'été à cinq milles de la Nouvelle-Orléans faisant face au fleuve, et à un mille des chars de la rue Dauphine.

PAR FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau, No 10, Passage de la Bourse.

JEUDI, 28 juin 1866, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane—[illegible]

Vente positive et sans réserve d'une propriété de valeur, sur la Vieille Levée, ainsi que 110 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens réduites à 101 actions.

PAR FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau No. 10, Passage de la Bourse.

JEUDI, 28 juin 1866 [illegible]

PAR E. D. MORPHY.

Grand stock de Groceries, Liqueurs, Vins, Bail et Installations de magasins, etc.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu lundi, 25 juin 1866, au magasin de MM. W. C. Graham & Co., aux Nos. 45 et 47 de la rue Front Levee—

1o—A 10 heures du matin, un grand choix de groceries.

2o—A 11 heures du matin, le bail et les installations des dits magasins, s'ils ne sont pas vendus auparavant à l'amiable.

Ce stock supérieur et bien connu, de liqueurs et de vins mérite l'attention des acheteurs et des marchands.

Conditions à la vente. 22 juin

PAR S. GUINAULT.

VACHERIE.

Vente pour cause de liquidation

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville

JEUDI, 28 JUIN 1866, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Terpsichore, entre Félicité et Melpomène [illegible]

La VACHERIE de Mme Vve Billac, qui se retire entièrement des affaires et consistant en

33 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et d'autres au moment de vêler, 2 taures et un taureau, 2 chevaux,

2 charrettes à lait, 1 charrette à provisions.

Les bidons, la clientèle et tous les ustensiles servant à l'usage de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant et au-dessus de $200 six mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Les acquéreurs qui n'auront pas d'endosseur sont priés de rester [illegible] 23 juin

Propriété rue de l'Hopital No 79.

PAR S. GUINAULT, Encanteur. Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

Samedi 23 juin 1866, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue de l'Hopital, entre les rues Royale et Bourbon [illegible] 19 juin

Vente sans réserve de trois ilets de valeur, avec les améliorations—Pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, Encanteur. Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 23 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—les terrains et ilets suivants, savoir—[illegible]

PAR AL LAMARQUE vs. ANDRE BORDENAVE

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau, enc. Bienville et Passage de la Bourse

LUNDI, 25 juin 1866, il sera vendu à 11 heures du matin [illegible]

8 vaches laitières, plusieurs avec de jeunes veaux.

Conditions—Jusqu'à $200, comptant; et au-dessus de $200 [illegible] 11 juin—18 et 25

O. B. GRAHAM & CO.,

120......RUE GRAVIER......120

Entre les rues Camp et St Charles

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO

VENTE DE MARCHANDISES SECHES.

PAR E. ROGER & Co, O. DEJAN, encanteur.

MARDI, 26 courant, il sera vendu à 10 heures, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

300 lots marchandises sèches étrangères et américaines, telles que: Cotons blancs et écrus, Indiennes fantaisie, Jaconats, Ginghams, Organdies, Nankins, Cotonnades, Denims [illegible]

—ET—

200 douzaines jupons, 20 à 40 ressorts.

Conditions à la vente. 24 juin

PAR VON ZINKEN & SULLY.

Vente péremptoire de trois terrains améliorés situés dans le Quatrième District.

PAR VON ZINKEN & SULLY. Emil Von Zinken, encanteur. Bureau, rue Gravier, No 166

IL sera vendu, samedi, 30 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale—

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Emplacement avantageux pour les affaires. Deux Maisons basses en briques à l'encoignure des rues Rempart [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Bureau Exchange Place No. 17

IL sera vendu, samedi, 30 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

Succession de Mme [illegible] FORNO

Deuxième Cour de Dist de la Nouvelle-Orléans

Morceau de terre de Prix, au mille et demi de la station Pontchartrain sur le chemin de fer de Jackson. Vente à l'encan

PAR C. E. GIRARDEY & Co, J. Hoey, encanteur. Bureau, Passage de la Bourse No 17

MARDI, 26 juillet 1866, à midi, il sera vendu à l'encan public, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

Vente de Quartiermaître.

Grande vente importante d'effets de Quartier Maître [illegible]

Vente importante de Props du Gouvernement.

[illegible]

AJOURNEMENT De la vente du chemin de fer de la St-Joseph.

SAMEDI, 30 juin 1866, il sera vendu à l'encan public sur la Levée [illegible]

2,380 plaques de fer Fisle bar,
4,148 verroux do do
6 aiguilles de rapport,
7 do de 2 [Frogs]
1,616 chaises de chemin de fer en fer fondu et,
4,524 (plus ou moins) lieux transversaux.
5,200 livres fer à chemin (plus ou moins.)
1 lot de 20 000 pieds de bois de chêne.
10 Track Gauges.
8 couronnes en bois
1 locomotive en bois,
4 [illegible]
1 locomotive, l'Orléans.
1 bateaux de 20 pieds sur 60 pour le fret
1 do de 16 pieds carrés servant de bac.

La vente commencera à 10 heures du matin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Par ordre du colonel C. G. SAWTELLE Quartier maître en chef.

E. J. STRANG, Lieutenant-colonel brevt. et agissant quartier maître. 14 juin

GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCE

Du Sud et de l'Ouest,

CONTRE L'INCENDIE, LES RISQUES DE MER ET DE RIVIERE.

RUE CARONDELET, NO 21, COIN COMMUNE.

Capital, - - - $300,000

Avec le privilège de le porter à 1,000,000.

En outre de ses assurances contre les accidents, cette Compagnie est prête (conformément au récent amendement de sa charte) à assurer contre les risques d'incendie, les périls de la mer et de la navigation intérieure à des prix aussi bas et à des conditions aussi avantageuses que aucune compagnie de premier ordre de la Nlle Orléans.

JAMES LONGSTREET, Président

—DIRECTEURS—

James Longstreet, Nouvelle-Orléans.
A. C. Graham, président, Première Banque Nationale, "
T. P. May, Trésorier des E. U. "
F. J. Herron, facteur de coton "
Sam. De Bow, "
W. C. Graham, "
Everett Lane, "
J. P. Dillingham, avocat, "
A. G. Ingersoll, Mobile, Alabama.
E. B. Nichols, Galveston, Texas.
Marcus J. Wright, Memphis, Tenn.
Robert E. Lee, Virginia.

C. WILLIAMS, Secrétaire.

9 juin 3 m